

Le site Natura 2000 au cœur de l'aménagement du territoire

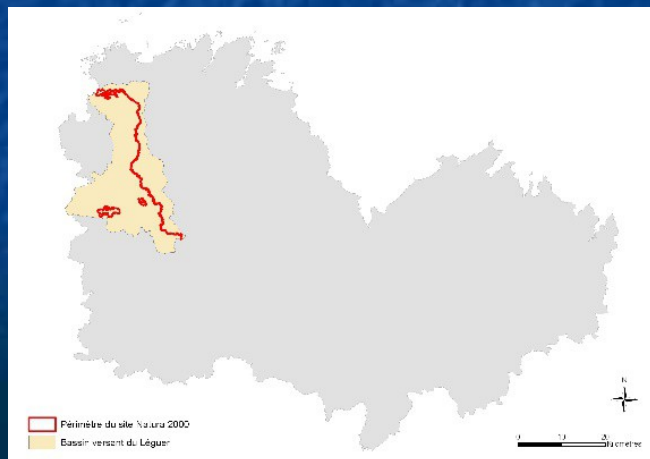


Association de la Vallée du Léguer

Collectivités et usagers de la vallée

Travaux en rivière, gestion des zones humides, animation agricole (MAE...), restauration du bocage, animation culturelle...

Opérateur du site Natura 2000 « Rivière du Léguer » et assistance de Lannion Trégor Communauté sur le site « Étang du moulin neuf »



« Rivière du légier et forêts de Coat an noz-Coat an hay et de Beffou »



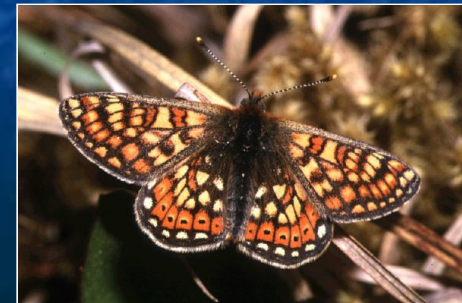
Vallée du Légier : 546 ha

1841 ha Estuaire : 527 ha

Forêts : 768 ha

20 communes (4 EPCI)

Zone Spéciale de Conservation désignée par l'Arrêté du 4 mai 2007
DOCOB validé en avril 2006 et approuvé le 16/04/2009



« Rivière du légier et forêts de Coat an noz-Coat an hay et de Beffou »



« Rivière du légier et forêts de Coat an noz-Coat an hay et de Beffou »



- Rivière à Renoncules, Mégaphorbiaies et Tourbières de transitions et tremblants
- Hêtraies acidophiles et Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum et Forêts alluviales
- Prairies à Molinie sur sols acides ou tourbeux
 - Tourbières boisées, Landes humides atlantiques et Tourbières acides à sphaignes
- Estuaires
- Chiroptères : Barbastelle, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin de Bechstein, Grand Murin
- Poissons : Lamproie de Planer, Lamproie marine, Chabot, Saumon atlantique
- Escargot de Quimper
- Damier de la succise
- Trichomanes radican

Le site Natura 2000 au cœur de l'aménagement du territoire



Exemple d'interventions de l'AVL :

Étude des Déclaration d'Intention d'Aliéner en zone de préemption du CG22 ;

Suivi des PLU et des Evaluations environnementales ;

Réalisation ou suivi des inventaires de Zones humides dans le cadre des PLU ;

Inventaire et classement du Bocage dans le cadre des PLU ;

Décret n°2012-995 liste les documents qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale (EE) :



EE systématique :

- SCOT et les schémas de secteur ;
- PLUi valant SCOT ;
- PLUi tenant lieu de Plan de Déplacements Urbains ;
- **PLU dont le territoire comprend tout ou partie d'un site N2000 ;**
- **PLU et les cartes communales permettant la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site N2000 ;**
- Cartes communales dont le territoire comprend en tout ou partie un site N2000.

Examen au cas par cas :

- tous les autres PLU ;
- Cartes communales des communes limitrophes d'une commune dont le territoire comprend tout ou partie un site N2000.

Contenu de l'EE pour les PLU (R.123-2-1 Code Environnement) :

- **évaluation des incidences N2000 (article L. 414-4 du code de l'environnement ;**
- explication des choix retenus pour établir le PADD ;
- définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan prévue par l'article L. 123-13-1 ;
- rapport de présentation est proportionné à l'importance du PLU, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.



Le site Natura 2000 « Rivière du Léguer » = bande étroite longeant le cours d'eau

- Position Etat = tout aménagement touchant le milieu naturel sur le bassin versant a un impact potentiel sur le site N2000
- Tout PLU élaboré par une commune du BV est soumise à Evaluation d'Incidence N2000

Le site Natura 2000 « Rivière du Léguer » = site à enjeux habitats humides, Loutre, piscifaune et chiroptères

- Veille dans le cadre des PLU sur la prise en compte des enjeux ZH et Bocage



Exemples d'interventions de l'AVL :

2006 : Accompagnement de la Commune de Louargat pour l'élaboration de son PLU. Inventaire des ZH sur les zones AU et 2AU, Classement du Bocage et mise en place d'une Commission communale Bocage.

2008 : Suivi de l'Evaluation environnementale pour le PLU de Ploumilliau. Inventaire des ZH sur zones AU et 2AU, classement du Bocage et mise en place d'une Commission communale Bocage

= 2 projets avec intervention en aval du projet de PLU.

Difficultés à faire accepter la nécessité de l'Evaluation environnementale.

Réussite liée aussi à la dynamique trouvée avec les élus et le Bureau d'études

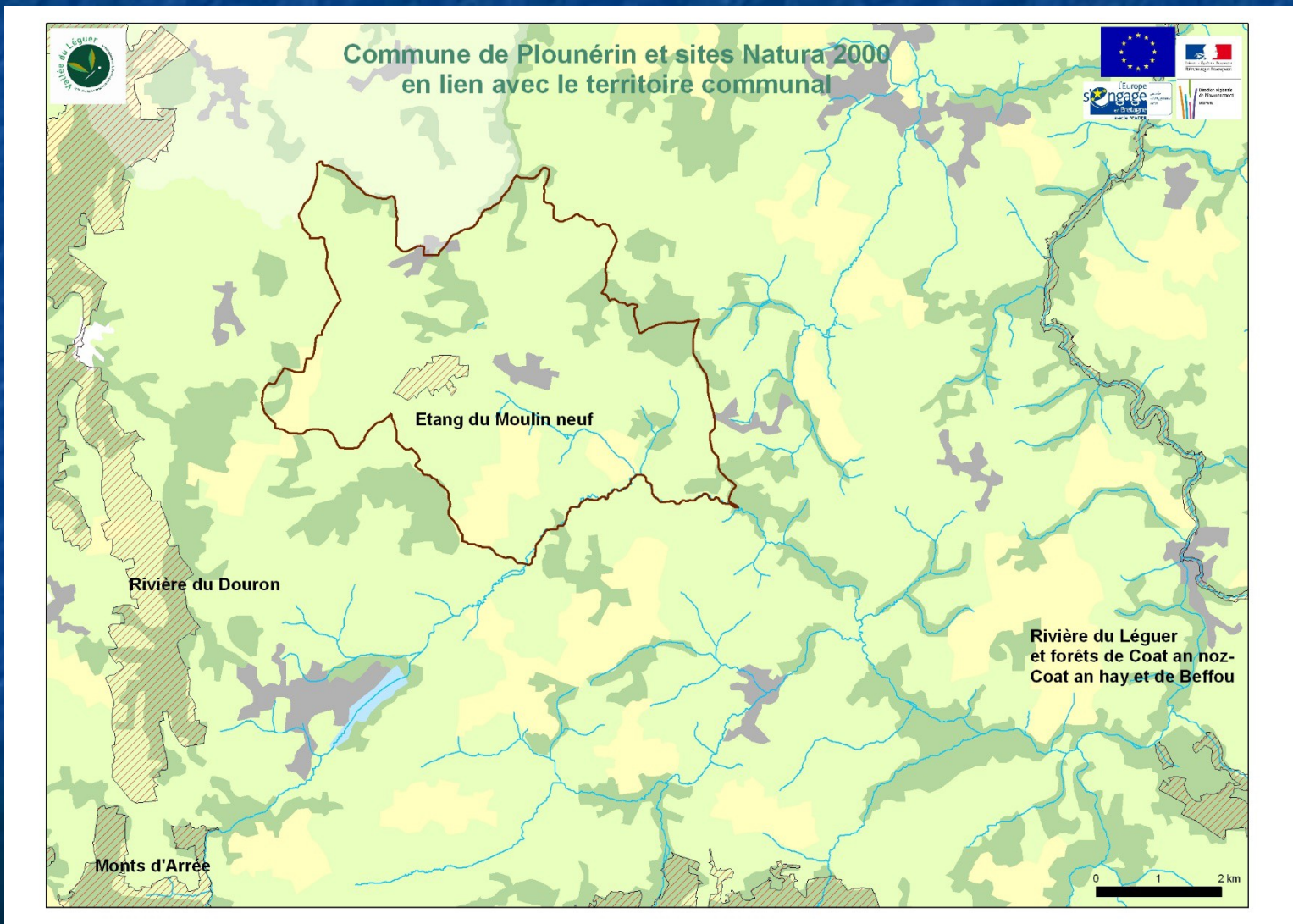
Intervention en amont des projets de PLU

Démarche qui demande du temps mais plus efficace

Interventions de l'AVL : 2014: Suivi du PLU de Plounérin



3 sites Natura 2000 concernés



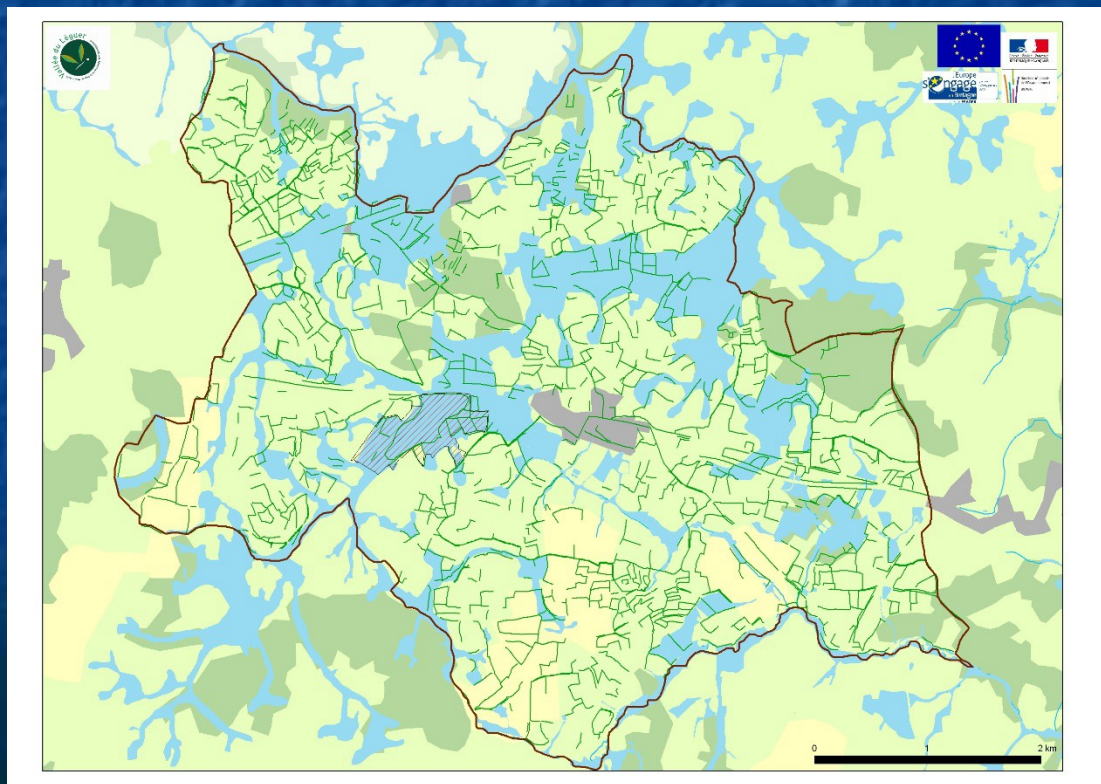
2014: Suivi du PLU de Plounérin

Présence des structures BV et du Chargé de missions N2000 en amont

Explication des enjeux de conservation

Prise en compte des zones humides

Prise en compte et Classement Loi Paysages du Bocage



BILAN :



Le site N2000 permet la mise en place d'une réflexion globale d'aménagement de l'espace rural ;

Sur le site « Léguer », l'Évaluation environnementale est un élément majeur de la préservation du patrimoine naturel et de la reconquête de la qualité de l'eau ;

Contacts :

Catherine MORET, Directrice – association.leguer@wanadoo.fr

Mathieu BREDECHE, Chargé de mission – natura2000.leguer@wanadoo.fr